



## Sauver la coupole du Lycée Henri IV !

Tribune libre

dimanche 3 juin 2018

Par Vincent Multrier. [1]

**Comme beaucoup d'établissements scolaires, le Lycée Henri IV (Paris) n'arrive pas à maintenir en état son patrimoine immobilier ! Aussi le 29 mars 2018, une cérémonie importante regroupait autorités, professeurs, élèves et presse pour lancer une grande souscription pour sauver la coupole du Lycée.**

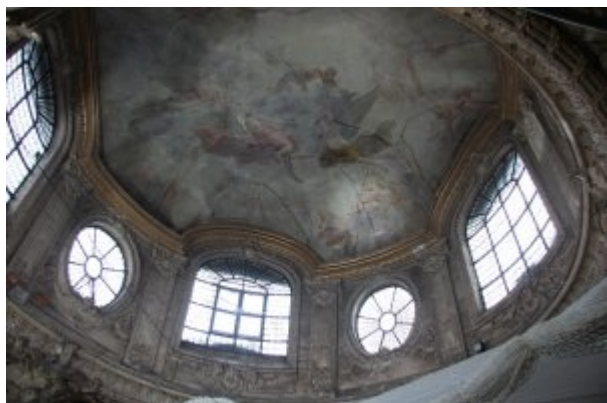
Il s'agit d'un chef d'œuvre de l'art rocaille qui domine depuis 1730 les quatre ailes de la somptueuse bibliothèque de ce lycée, héritier de l'abbaye royale S<sup>te</sup> Geneviève, fondée par Clovis. En tant que telle, elle a bénéficié d'une des plus grandes bibliothèques de France pour laquelle le second Empire a fait construire par Labrousse les bâtiments de la Bibliothèque Sainte Geneviève où ont été transférés tous les ouvrages de cette bibliothèque. Depuis le lycée, qui a gardé cette fibre bibliophile, a reconstitué, en particulier pour ses prépas littéraires, une bibliothèque remarquable de plus de 50 000 livres.

Si les bibliothèques ont été restaurées en 1992-1996 et en 2000, par la Région Ile de France, la coupole qui n'est pas lieu d'enseignement est restée en l'état et celui-ci devenait de plus en plus menaçant. Il s'agit donc de travaux importants qui doivent reprendre la couverture et les vitraux et restaurer les maçonneries, en particulier les stucs peints à l'huile (ce n'est pas une fresque !) par Jean Restout (1692-1768), un des plus grands peintres d'histoire et de religion du siècle de Louis XV. Cette peinture (1730) représente « *L'Apothéose de S<sup>t</sup> Augustin qui terrasse l'hérésie* », au moment même où se multiplient les troubles jansénistes des convulsionnaires de S<sup>t</sup> Médard. C'était une manière discrète pour les moines génovéfains de faire oublier leurs sympathies jansénistes en s'abritant derrière l'orthodoxie de leur patron.



L'importance des travaux (de l'ordre de 2 500 000 €) pour sauver ce chef d'œuvre unique dépassait les moyens des pouvoirs publics d'où le recours à la Fondation du Patrimoine, un organisme privé, créé en 1996 pour regrouper les dons des particuliers ou des entreprises pour financer la sauvegarde et la restauration du patrimoine de proximité. Cet

organisme d'intérêt public permet de bénéficier d'une réduction d'impôt sur le revenu de 66%, autrement dit un versement de 100 € à la Fondation ne vous coûte réellement que 33€ ! Et Madame Pécresse, Présidente de la Région Ile de France, fera verser par la Région une somme équivalente à ce versement de 100€, donc le Lycée reçoit 200 € alors que vous n'avez déboursé que 33 €.



Au delà de cette si bonne affaire à ne pas manquer, Valérie Pécresse a expliqué rapidement ses efforts pour sortir le patrimoine immobilier de l'éducation d'Ile de France : après avoir adopté un véritable plan ORSEC pour 200 établissements en détresse, elle fait porter les efforts de la Région sur l'ouverture de nouveaux lycées, en particulier avec des internats pour jeunes filles.

Pour participer : <https://www.fondation-patrimoine.or...>

Lycée Henri IV. 23, Rue Clovis, 75005 Paris. RER B (Luxembourg), Métro lignes 7 (Place Monge) et 10 (Cardinal Lemoine).

© Vincent Multrier. Tous droits réservés. 03/06/2018.

---

## Notes

[1] Professeur [E.R.] au Lycée Hoche de Versailles, Membre de la Rédaction de la revue *Historiens & Géographes* et du Bureau de la Régionale d'Île-de-France de l'APHG.